

ARRIVÉ COURRIER

Le 31 OCT. 2011

DEPARTEMENT DE L'INDRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAUROUX

C.A.C. N°.....

MAIRIE
DE
VILLEGONGIS
36110

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2011

Nombre de conseillers en exercice :	10
Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseiller(s) absent(s) :	0
Nombre de conseiller(s) représenté(s) :	1

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2011.

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre 2011 à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Villegongis, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Villegongis, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SEVAULT, Maire.

La séance a été publique.

Présent(s) Benjamin MONTJAULT, Sadi MOREAU, Daniel CHAMPAGNAT, Jean-Marc SEVAULT, Raymond BUSSON, François GIRAULT, Jean-Bernard RIPOCHE, Hervé MONCHAUSSE.

Absent : .,

Absent excusé : Valérie BLANCHARD représentée par Raymond BUSSON

Secrétaire de séance : François GIRAULT

La grande vitesse dans l'Indre

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de VILLEGONGIS, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges - Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Marc SEVAULT



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 25/10/2011

Et publication ou notification le 27/10/2011

Le Maire,

POUR LE MAIRE
ADJOINT

